

1) Effectifs de 6^{ème} à la rentrée 2023 : demande d'ouverture d'une 3^{ème} division

A ce jour, nous avons 68 élèves inscrits en classe de 6^{ème}. Ce nombre est supérieur aux prévisions des services du Rectorat et de notre chef d'établissement. La DHG qui nous a été attribuée ne nous permet de constituer que deux divisions, or nous avons signalé dès le mois de janvier les difficultés auxquelles nous allons inévitablement nous heurter si les effectifs dépassaient ceux attendus.

Dans le cadre du PEJS au niveau du collège Bachelard, les élèves qui présentent un handicap suivent les cours du « groupe classe » dans lequel ils sont inscrits. Si les difficultés rencontrées ne permettent pas à l'élève de suivre le cours dispensé alors il est pris en charge par l'enseignant spécialisé pour suivre un enseignement adapté.

Même dans les disciplines qui n'accueillent pas d'élèves d'ULIS, des classes de 6^{ème} avec 31 élèves voire davantage, ne peuvent pas permettre aux élèves en difficulté d'apprentissage de bénéficier d'un accompagnement de qualité et adapté à leurs besoins. A cela, s'ajoutent évidemment les contraintes matérielles : les salles ne sont pas dimensionnées pour l'accueil de 31 élèves et leurs éventuelles AESH. Les professeurs d'EPS ne peuvent pas encadrer sans risque 35 enfants dont certains sont porteurs de troubles des fonctions auditives ou cognitives.

Enfin, nos classes de 6^{ème} doivent également pouvoir inclure des élèves de 6^{ème} segpa, si leur niveau le leur permet. Cela a été possible cette année, mais ne le sera pas avec la DHG attribuée pour la rentrée.

Madame la Directrice d'Académie nous a indiqué en audience le 25 janvier 2023 qu'elle reconsidérerait en juin, au vu des effectifs réels, la possibilité de nous attribuer des moyens supplémentaires pour permettre l'accès des élèves d'ULIS dans toutes les matières qui correspondront à leurs capacités.

L'attribution de quelques HSA comme ce fut le cas en fin d'année dernière pour l'accueil des ULIS, ne peut en aucun cas répondre à nos besoins. La quasi-totalité des enseignants devront déjà assumer des heures supplémentaires-années, et même plus de 2 pour certains. Plusieurs collègues ne peuvent les accepter pour raisons médicales. A cela s'ajoutent les pactes divers qui alourdissent encore la charge de travail des enseignants.

Nous demandons donc les moyens nécessaires pour l'ouverture d'une troisième classe de 6^{ème}. (Rappel : une classe = 26h de cours minimum)

2) Moyens de vie scolaire

A la rentrée de septembre 2022, le collège a subi la perte du poste de Principal Adjoint et de 0,25 ETP en moyens de vie scolaire. Suite à l'audience auprès de Madame la Directrice d'Académie, des moyens provisoires ont été attribués pour la fin de cette année scolaire, mais ils n'ont pas été maintenus pour la rentrée 2023.

De nombreux incidents graves impliquant plusieurs élèves se sont déroulés durant cette année scolaire 2022-2023, d'où un nombre très élevé de conseils de disciplines : plusieurs ont mené à l'exclusion définitive des élèves concernés. Le nombre croissant d'élèves présentant des troubles psychiques graves, en particulier dans les classes de Segpa, nécessite des moyens en vie scolaire conséquents.

Nous demandons l'attribution de moyens en vie scolaire soit 0,5 ETP (Equivalent Temps Plein) d'AED.

3) **Pacte : un dispositif qui ne répond ni aux attentes des personnels ni aux besoins des élèves en difficulté.**

Ce pacte est loin de contribuer à la revalorisation attendue des personnels enseignant et d'éducation et conduit à un alourdissement de leur charge de travail. Faute d'enseignants du 1er degré volontaires pour les assurer, les heures de consolidation et de soutien en 6ème ne pourront se faire qu'en classe entière et ne permettront pas de remédier aux difficultés des élèves à besoins particuliers.

N'est-il pas plus judicieux d'offrir, chaque jour, à chaque élève, des conditions propices au travail dans une classe moins chargée ? Nous dénonçons l'aberration qui consiste à entasser plus de 30 élèves par classe 26h dans la semaine et à faire croire à leurs parents que leurs problèmes seront résolus en une heure de soutien.

En conséquence :

Les représentants des personnels enseignant et d'éducation du collège Bachelard réunis en conseil d'administration le 22 juin 2023 demandent :

- Les moyens nécessaires pour la création d'une nouvelle classe de 6ème.
- Des moyens supplémentaires en vie scolaire (0,5 ETP)

C'est la raison pour laquelle nous votons contre la répartition présentée par M. le Principal.

Les représentants des parents d'élèves du collège Bachelard se joignent à cette motion et votent contre la répartition présentée par M. le Principal.